

L'accès au système de réservation par Internet est accessible seulement aux adhérents à jour de leur cotisation annuelle.

- ⇒ A l'aide de l'identifiant personnel et du mot de passe confidentiel que vous avez reçu sur votre messagerie électronique, vous pouvez vous connecter depuis votre ordinateur ou votre smartphone.

Les règles de fonctionnement de la réservation

Règles générales :

Les réservations se font systématiquement à l'aide du logiciel ADSLt, de deux manières au choix :

- ① à distance par Internet, sur le site <http://tenniscroissy.fr> où une notice d'emploi est consultable en permanence
 - ② ou bien sur place au club-house auprès des hôtesse d'accueil pour les adhérents, les invités et les non-adhérents.
- ⇒ *Dans tous les cas, avant de jouer, merci de passer à l'accueil du club-house pour confirmer votre présence et payer l'invitation s'il y a lieu.*
- ⇒ *Les réservations par téléphone ne sont pas acceptées.*

Pour être valide, une réservation doit comporter 2 noms de joueurs désignés dans ADSLt. Ces 2 joueurs devront obligatoirement être présents sur le terrain et pourront jouer avec une 3^{ème} et/ou une 4^{ème} personne(s). Tous les joueurs doivent être licenciés à la FFT, y compris les non-adhérents (invités d'un adhérent ou joueurs extérieurs).

Le créneau de réservation est toujours d'une heure, en simple comme en double.

- ⇒ *Attention : les créneaux de réservation commencent toujours aux heures rondes (9h00, 10h00, 11h00, etc.). Il n'y a pas de créneau commençant à la demie.*

① La réservation à distance par Internet :

La réservation à distance par Internet est ouverte pour une période de 7 jours glissants, mais les adhérents peuvent consulter l'occupation prévisionnelle des courts sur les 14 jours à venir.

Dans une période de 7 jours glissants, chaque adhérent a le droit de réserver 2 créneaux au maximum :

- Un créneau en heures creuses et un créneau en heures pleines
- Ou bien deux créneaux en heures creuses.

- ⇒ *Les heures pleines sont : toute la journée les samedis, les dimanches et les jours fériés.*

- ⇒ *Attention : 12 heures minimum doivent séparer 2 réservations par internet*

La réservation à distance par Internet est possible jusqu'à 30 minutes avant le début du créneau horaire réservé.

- ⇒ *Dès que votre réservation a été consommée, vous pouvez à nouveau réserver.*

② La réservation sur place auprès du personnel de l'accueil :

Une réservation immédiate sur les cours disponibles peut être effectuée auprès du personnel d'accueil pour le créneau horaire en cours (H) ou pour le créneau suivant (H+1). Il n'y a pas de blocage 30 minutes avant le début du créneau, ni d'écart minimal de 12h à respecter.

⇒ *A noter : les courts 6 et 16 sont réservables uniquement sur place. Ils apparaissent en grisé sur le tableau de la réservation à distance, avec la mention SP (« Sur Place »)*

Annulation :

En cas d'empêchement, veuillez annuler votre réservation le plus tôt possible sur Internet ou par téléphone. Ceci permettra aux autres adhérents de jouer. Au bout de 3 réservations non honorées et non annulées, l'adhérent verra ses droits de réservation à distance suspendus pendant 2 semaines.

Cas particuliers et exceptionnels :

Des réservations particulières peuvent être effectuées par le comité de direction, les hôtessees d'accueil et par les Enseignants : opérations de maintenance, compétitions, animations, enseignement...

En cas d'intempéries, la priorité d'occupation sur les courts couverts sera donnée aux compétitions par équipes ou aux tournois « Open » du Club. La décision sera prise exclusivement par le capitaine d'équipe ou par le juge arbitre du tournoi.

⇒ *Consultez régulièrement le site Internet du Club ! En cas de compétition par équipes ou de tournois, veuillez-vous renseigner avant de vous déplacer. Merci de votre compréhension.*

Sanctions :

En cas d'infraction délibérée au règlement de réservation décrit ci-dessus, le personnel d'accueil et/ou le comité de direction pourra prendre des sanctions, notamment, la suspension temporaire des droits de réservation à distance.

En cas de récidive, l'adhérent pourra se voir notifier la suppression définitive de ses droits de réservation jusqu'à la fin de l'année sportive en cours.

Que faire en cas de problème ou de question ?

Les adhérents n'ayant pas reçu (ou ayant oublié) leur identifiant personnel et/ou leur mot de passe, peuvent en faire la demande auprès des hôtessees d'accueil ou par email envoyé à resa@tenniscroissy.fr en fournissant une adresse de messagerie valide, afin que le TCCS puisse leur communiquer ces informations par email. Aucune communication d'identifiant ou de mot de passe ne sera faite par téléphone.

⇒ *Si vous rencontrez un problème de réservation ou si vous avez une question, n'hésitez pas à contacter les hôtessees d'accueil au club par téléphone au ou par email à resa@tenniscroissy.fr*